

Médecins Sans Frontières Luxembourg (A.s.b.l.)

**Comptes annuels révisés
au 31 décembre 2015**

68, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F4090

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2015

(exprimé en Euros)

ACTIF	Note(s)	2015 EUR	2014 EUR
<i>Actif immobilisé</i>			
	2.2,3		
- immobilisations incorporelles		1 192	2 613
- immobilisations corporelles	2.3,4	<u>325 448</u>	<u>377 284</u>
		326 640	379 897
<i>Actif circulant</i>			
Créances dont la durée résiduelle est supérieure à un an :			
- créances sur autres sections MSF	2.4,6	0	0
Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :			
- financements à recevoir	2.4,5	121 982	161 183
- créances sur autres sections MSF	2.4,6	55 072	2 104 125
- autres créances		746 317	758 363
- avances effectuées envers d'autres sections MSF	7	18 095	15 953
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		<u>1 653 485</u>	<u>1 797 653</u>
		2 921 591	5 217 174
<i>Comptes de régularisation</i>		7 939	4 180
Total de l'actif		<u>2 929 530</u>	<u>5 221 354</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2015

PASSIF		2015	2014
		EUR	EUR
<i>Fonds propres</i>			
- résultats reportés	2.5,8	3 523 665	4 995 099
- résultat de l'exercice	2.5	<u>(1 090 592)</u>	<u>(1 471 434)</u>
		2 433 073	3 523 665
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :	2.6		
- dettes envers des établissements de crédit		0	0
- dettes envers d'autres sections MSF	9	319 669	1 223 185
- dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels	10	33 693	34 518
- dettes sur achats et prestations de services		21 796	56 197
- dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		118 460	111 935
- autres dettes		2 839	5 141
- fonds disponibles pour projets futurs		<u>0</u>	<u>266 713</u>
		496 457	1 697 689
<i>Comptes de régularisation</i>		0	0
Total du passif		<u>2 929 530</u>	<u>5 221 354</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2015

CHARGES	Note(s)	2015 EUR	2014 EUR
<i>Frais de personnel</i>	11		
- salaires et traitements		1 123 290	985 964
- charges sociales couvrant les salaires et traitements		<u>160 463</u>	<u>141 478</u>
		1 283 753	1 127 442
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles		70 879	67 791
Autres charges externes	12	680 121	729 915
Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF	13	4 793 659	5 765 346
Intérêts et autres charges financières		6 366	4 890
Fonds disponibles pour projets futurs	14	0	266 368
Profit de l'exercice		<u>0</u>	<u>0</u>
Total des charges		<u>6 834 796</u>	<u>7 961 752</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2015

PRODUITS	Note(s)	2015 EUR	2014 EUR
Dons reçus de particuliers & de sociétés	15	5 431 217	6 224 206
Dons reçus d'organisations privées	16	144 568	59 640
Financements publics et institutionnels	17	148 092	187 015
Autres produits d'exploitation		11 382	11 212
Autres intérêts et autres produits financiers		6 333	3 455
Produits exceptionnels		2 612	4 790
Perte de l'exercice		<u>1 090 592</u>	<u>1 471 434</u>
Total des produits		<u>6 834 796</u>	<u>7 961 752</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 1 - Généralités

L'association sans but lucratif MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l. (ci-après l'association), est une association de droit privé à vocation internationale et a été créée le 24 mars 1986. Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 1997. Le siège est établi à Luxembourg. L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et termine le 31 Décembre.

L'association a pour objet :

- de réunir tous les médecins et membres des corps de santé, volontaires pour apporter leur aide humanitaire aux populations en danger et leur assistance aux populations éprouvées par des cataclysmes, des accidents collectifs ou des situations de belligérance,
- de mobiliser en faveur de ces populations tous les moyens humains et matériels à sa disposition pour leur apporter des secours dans les délais les plus brefs, avec l'efficacité et la compétence requises,
- de rechercher tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mission dans toutes les parties du monde où ils peuvent être appelés à servir.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'association se réserve le droit d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de secours d'urgence aux populations éprouvées.

L'association se réserve également le droit de refuser sa participation, soit sur décision du Conseil d'Administration, soit, en appel, sur décision de l'assemblée générale.

L'association se met à la disposition des organismes internationaux, des gouvernements ou autorités constituées des pays éprouvés, ainsi que des organisations publiques ou privées, et des collectivités nationales ou régionales qui dans ces mêmes pays, font appel à elle.

L'association se propose de susciter les relations avec toute université, institution de médecine ou personne, propres à améliorer les compétences de ses membres et l'efficacité de ses missions, en mettant en œuvre des programmes de formation et de recyclage pour ses membres.

L'association fait partie de Médecins sans Frontières, une association de droit privé à vocation internationale. La fondation originale fut réalisée en France le 20 décembre 1971.

Médecins sans Frontières est une organisation internationale composée par des sections nationales. Toutes les sections obéissent à une charte commune et poursuivent le même but : rétablir aux populations en danger, santé, sécurité et dignité. Un conseil international veille à l'identité du mouvement et est responsable de l'architecture internationale.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'association sont établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1 Conversion des postes en devise

L'association tient sa comptabilité en Euros.

Les opérations courantes libellées en devises sont converties et comptabilisées aux cours moyens du mois en cours. Les gains et pertes de change ainsi réalisés sont portés au compte de pertes et profits.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change constatées et supérieures à EUR 100 sont comptabilisées ; les gains de change constatés ne sont portés en recettes qu'en cas de fermeture du compte bancaire et livre de caisse concerné par la devise.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur quatre années.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

- | | |
|--------------------------|----------|
| - immeubles | 5 % |
| - autres immobilisations | 7 - 33 % |

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

2.4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

2.6 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

2.7

Le compte de régularisation sont les charges constaté en avance.

Note 3 - Immobilisations incorporelles	2015 EUR	2014 EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	33 117	33 117
Acquisitions		
Cessions	— -	— -
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	33 117	33 117
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	30 504	28 903
Corrections de valeur de l'exercice	1 421	1 601
Corrections de valeur des biens cédés	— -	— -
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	31 924	30 504
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>1 192</u>	<u>2 613</u>

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 4 - Immobilisations corporelles

	2015	2014
	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	1 350 381	1 340 886
Acquisitions	17 640	9 495
Cessions	<u>-</u>	<u>-</u>
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	1 368 021	1 350 381
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	973 097	906 907
Corrections de valeur de l'exercice	69 476	66 190
Corrections de valeur des biens cédés	<u>-</u>	<u>-</u>
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	1 042 573	973 097
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>325 448</u>	<u>377 284</u>

Note 5 - Financements à recevoir

Les financements à recevoir au 31 décembre 2015 se composent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois	107 793	124 760
- Autres financements	<u>14 189</u>	<u>36 423</u>
	<u>121 982</u>	<u>161 183</u>

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 6 - Créances sur autres sections MSF

Les créances sur autres sections MSF se composent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- MSF Belgique	11 446	2 093 560
- MSF Switzerland	10 522	9 415
- MSF France	7 979	0
- MSF Holland	5 454	0
- MSF Brazil	15 503	0
- Autres sections MSF	<u>4 167</u>	<u>1 150</u>
	<u>55 072</u>	<u>2 104 125</u>

Note 7 - Avances effectuées envers d'autres sections MSF

Les avances effectuées envers d'autres sections MSF se composent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- MSF Internationale	<u>18 095</u>	<u>15 953</u>
	<u>18 095</u>	<u>15 953</u>

Note 8 - Résultats reportés

	2015	2014
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	4 995 099	4 978 255
Résultat de l'exercice précédent	<u>(1 471 434)</u>	<u>16 844</u>
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	<u>3 523 665</u>	<u>4 995 099</u>

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 9 - Dettes envers d'autres sections MSF

Le solde de ces dettes au 31 décembre 2015 d'un montant de 319 669 EUR représente 5,28 % des 6 058 757 EUR que MSF Luxembourg a apporté en tant que support aux opérations des différentes sections lors de l'exercice 2015. Ces financements n'entrent pas seulement dans le compte de résultat de MSFL mais passent aussi par les comptes de bilan.

Elles concernent essentiellement des dettes sur le financement de projets réalisés par d'autres sections MSF, et se composent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- MSF Belgique	306 749	1 213 177
- MSF Spain	6 278	-
- MSF Canada	6 510	-
- Autres sections MSF	<u>132</u>	<u>10 008</u>
	<u>319 669</u>	<u>1 223 185</u>

Note 10 - Dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels

Ces dettes sont généralement en relation avec des contrats de financements du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Note 11 - Frais de personnel

Les frais de personnel (salaires et traitements ainsi que les charges sociales) se présentent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- Personnel siège	1 123 290	985 964
- Charges sociales	<u>160 463</u>	<u>141 478</u>
	<u>1 283 753</u>	<u>1 127 442</u>

La société a employé 26 personnes (Face to Face and Télémarketing inclu) en moyenne au cours de l'exercice 2015 (23 personnes en 2014).

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 12 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- Frais administratifs du siège	615 240	682 060
- Projets Internationaux MSF	<u>64 881</u>	<u>47 855</u>
	<u>680 121</u>	<u>729 915</u>

Note 13 - Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF

Ce poste concerne principalement la participation à des missions conduites par MSF Belgique.

Note 14 – Fonds disponibles pour projets futurs

En 2014, le montant comptabilisé en fonds disponibles pour projets futurs concerne les dons marqués pour Ebola qui n'étaient pas utilisés en 2014 et qui étaient utilisés en 2015. Il n'y a pas des fonds disponibles pour projets futurs au 31.12.2015.

Note 15 - Dons reçus de particuliers & de sociétés

Les dons reçus des particuliers & des sociétés sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

	2015	2014
	EUR	EUR
- Dons non dédiés	4 161 769	3 778 396
- Dons dédiés	<u>1 269 448</u>	<u>2 445 810</u>
	<u>5 431 217</u>	<u>6 224 206</u>

Pour les dons affectés à des projets précis, les sommes perçues sont considérées comme des produits pour leur globalité. La partie des dons non utilisés en fin d'exercice est transférée au compte de pertes et profits dans le poste « fonds disponibles pour projets futurs ».

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 16 - Dons reçus d'organisations privées

Les dons reçus d'organisations privées sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

	2015	2014
	EUR	EUR
- Dons dédiés	<u>144 569</u>	<u>59 640</u>
	<u>144 569</u>	<u>59 640</u>

Note 17 - Financements publics et institutionnels

Les financements publics et institutionnels sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

A la date de la clôture, ils se composent comme suit :

	2015	2014
	EUR	EUR
- Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois	<u>148 092</u>	<u>187 015</u>
	<u>148 092</u>	<u>187 015</u>

Note 18 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2015, il n'y a pas eu de paiement de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Note 19 - Engagements

L'association n'a pas contracté d'engagements au 31 décembre 2015.

Note 20 - Titres du portefeuille

L'association a reçu en legs des titres, ceux-ci ne sont pas repris dans les comptes. Ils seront comptabilisés et évalués à leur juste valeur au moment de leur réalisation et de leur affectation. La valeur du portefeuille est estimée à environ 21 327.71 EUR au 31 décembre 2015.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Note 21 - Fonds disponibles pour projets futurs

Les fonds disponibles pour projets futurs ont évolué comme suit :

		Fonds disponibles pour projets futurs au 01.01.15	Fonds reçus pour l'année	Fonds utilisés pour projets réalisés	Réaffectations de dons au courant de l'exercice	Fonds remboursés à l'Etat / à la commission Européenne / aux communes pour l'année	Fonds disponibles pour projets futurs au 31.12.15
I.	Ministère des Affaires étrangères	-	1 198 092	(1 198 092)	-	-	-
	- accord cadre	-			-	-	-
	- projets cofinancés	-	300 000	(300 000)		-	-
	- subside - sensibilisation	-	38 823	(38 823)	-	-	-
	- frais administrative	-	109 269	(109 269)		-	-
	- aide d'urgence*	-	750 000	(750 000)		-	-
II.	Commission Européenne	-			-	-	-
	- aide d'urgence	-				-	-
	- projets cofinancés	-			-	-	-
	- donation globale	-			-	-	-
III.	Fonds provenant de Gouvernements étrangers	-			-		-
IV.	Fonds provenant d'autres sections MSF	-			-	-	-
V.	Dons en provenance de comptes	266 368	5 431 217	(5 697 585)	-	-	-
	- domiciliés au Luxembourg	266 368	5 210 335	(5 476 703)	-	-	-
	- domiciliés à l'étranger	-	220 882	(220 882)		-	-
VI.	Intérêts	-	2 588	(2 588)	-	-	-
	- sur comptes courants	-	0	0	-	-	-
	- sur compte à terme	-	2 588	(2 588)		-	-
VII.	Autres recettes à définir	-	162 308	(162 308)	-	-	-
	- Divers	-	162 308	(162 308)	-	-	-
VIII.	Dépenses administratives et frais généraux	-	-		-	-	-
	- frais globaux dont frais éligibles	-	-	7 060 573	-	-	-
IX	Total	266 368	6 794 205	(7 060 573)			0

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

* Les subventions pour l'aide d'urgence reçues du Ministère des Affaires Etrangères pour des projets au Niger et RDC sont directement transférées à MSF Belgique et ne passent pas par le compte de pertes et profits de MSF Luxembourg.